

**CHAMPIONNAT TERRITORIAL D'ESCRIME toutes catégories
INDIVIDUEL et EQUIPE – ELITE et PROMOTIONNEL
Mercredi 6 AVRIL 2022 à RENNES**



Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de [CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE](#) pour s'informer en temps réel.

Date limite des inscriptions sur Usport :	Dimanche 3 avril 2022
LIEU :	SALLE de « RENNES ESCRIME » – RENNES (35)
RESPONSABLE DE LA COMPETITION ET DES INSTALLATIONS :	Sylvie COMMEUREUC – 06.62.46.82.51 A contacter en cas de souci.
RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :	Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65 Directeur régional de l'Ugsel Bretagne
RENDEZ-VOUS :	A partir de 9h00 selon les catégories
DEBUT DE COMPETITION :	Voir tableaux ci-dessous
FIN DE COMPETITION :	Vers 16 h 00

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, **IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne** disponible sur le site internet.



AVANT DE PARTICIPER, il est important de PRENDRE CONNAISSANCE :
- des mesures d'adaptation Ugsel à la situation sanitaire, allégées le 11/03/22
- du protocole territorial sanitaire Ugsel de l'activité, allégé le 11/03/22
AFIN DE S'Y CONFORMER.

Situation : 8 avenue des Gayeulles – 35700 RENNES.

LICENCE SPORTIVE : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.
En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE ENCADRANT : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.
En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.



Inscriptions : Sur Usport (championnat individuel promo et élite).
La date limite est fixée au **Dimanche 3 AVRIL 2022 – 23h00**.

CHAMPIONNAT « ELITE »

ARMES	Catégories	Appel	Début compétition
ÉPÉE	Benjamin	9 h 00	9 h 30
	Minime	10 h 30	11 h 00
	Lycée	13 h	13 h 30

ARMES	Catégories	Appel	Début compétition
SABRE	Benjamin	13 h 30	14 h 00
	Minime	13 h 30	14 h 00
	Lycée	13 h 30	14 h 00

ARMES	Catégories	Appel	Début compétition
FLEURET	Benjamin	14 h 00	14 h 30
	Minime	14 h 00	14 h 30
	Lycée	14 h 00	14 h 30

CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL : (réservé aux AS non licencié FFE)

Catégories	Appels	Début compétition
Benjamin(e)s – Minimes F et G	12 h 30	13 h

Matériel : Avoir: # armes et cuirasses électriques,
sous-cuirasse obligatoire 350 N /800 N,
tenue blanche complète 350 N.

Normes officielles à respecter pour la sécurité de tous.

Validation des arbitres pour le National :

Les élèves qui souhaitent valider l'arbitrage National scolaire doivent impérativement arbitrer une autre catégorie le jour du championnat régional (en plus du championnat national).

IMPORTANT : Si l'inscription sur USPORT n'a pas été faite dans les temps, l'inscription sur place ne pourra se faire que sur présentation d'une attestation écrite du chef d'établissement, autorisant le ou les élèves à participer au championnat.

Divers : Journée continue = prévoir un pique-nique.

DISCIPLINE - PROPRETE :

PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugsl,
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES
doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX.

DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT NATIONAL :

Elle doit être déposée le jour de la compétition régionale AU PLUS TARD, auprès du responsable de la compétition (avant si possible au secrétariat régional). La raison doit être mentionnée et justifiée par un document officiel accompagnant la demande de QE.

ugselbretagneescrimeugselbretagneescrimeugselbretagneescrimeugselbretagneescrime



COMPETITION NATIONALE :



Date limite des championnats territoriaux :	Mercredi 20 avril 2022
DATES :	18-19-20 MAI 2022
LIEU :	TOULOUSE (31)

QUALIFICATIONS : La région dispose d'un quota défini comme suit :

Quota de base : Les 4 premiers par arme et par catégorie en élite.

Les 4 premiers à l'épée en B/M promotionnel.

3 équipes de territoire par catégorie en élite.

3 équipes d'établissements BF/BG en promotionnel.

Quota supplémentaire : Les 5 premiers escrimeurs classés dans chaque catégorie et chaque arme du championnat national de l'année précédente, apportent un quota supplémentaire à leur territoire.

Ces quotas sont consultables sur le site internet de l'Ugsel nationale.

Les qualifications exceptionnelles acceptées entrent dans les quotas territoriaux.

Les qualifications sont mentionnées sur les résultats territoriaux.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale = <http://www.ugsel.org> pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

Pour présenter le maximum de compétiteurs en fonction des quotas attribués à la région, il est **IMPORTANT** de communiquer très rapidement tout FORFAIT au secrétariat régional afin qu'il puisse proposer la place libre à un autre compétiteur dans un délai raisonnable.

CONSEIL

Pour celles et ceux susceptibles d'être qualifiés au championnat national, merci de signaler et confirmer au responsable de la compétition votre participation au national qui en tiendra compte pour le calcul des qualifications.

*** Si une incapacité de participation au championnat national est connue le jour de la compétition territoriale, il faut en informer Sylvie COMMEUREUC.**

*** Pour tout forfait ultérieur, prévenir aussitôt le secrétariat de l'Ugsel Bretagne qui se chargera de transmettre l'information.**

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement commun.

ugselbretagneescrimeugselbretagneescrimeugselbretagneescrimeugselbretagneescrime

<p>Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01 Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : http://www.ugsel-bretagne.org Ugsel nationale – Site : http://www.ugsel.org</p>
